Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260928-2026_90-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Laura BLEVIN, Lydie LETEXIER, Amandine HARNAY Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Eric TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Régis BEELDENS, Erwan MOISAN, Georges RIOU, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Yann HAMON, Julien BALADI
Absents excusés	Mesdames Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Amandine HARNAY) Messieurs Philippe BOUCHARD (donne pouvoir à Yann HAMON)
Secrétaire de séance	Madame Sylvie GUIGNARD
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Benjamin PASCOU, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-90 **CHOIX DU NOM DE RUE POUR LE LOTISSEMENT « LE VAU HERVE »**

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON – Adjoint au Cadre de vie, à l'Urbanisme, à la Sécurité et à la Planification

Un permis d'aménager pour le lotissement « Le Vau Hervé » a été accordé le 24 juillet 2026.

Il est prévu de lotir 8 lots pour des maisons individuelles, dont 1 lot pour un collectif de logements sociaux qui seront desservis par la rue du Vau Hervé. Une voie centrale entre la rue du Vau Hervé et l'impasse du tertre Roger sera créée à l'emplacement actuel d'un chemin empierré faisant la liaison entre les deux rues existantes.

Il convient de choisir un nom pour cette voie desservant ce lotissement.

Une proposition de noms de rues a été transmise à l'association « Langueux mémoire » pour avis. La réponse de l'association est la suivante :

« En réponse à votre message, j'ai l'honneur de vous faire connaitre la proposition du Conseil d'administration de Langueux Mémoire. Ce conseil n'a pas choisi les noms proposés dans la note jointe, estimant que ceux-ci, liés au littoral, n'avaient pas vraiment leur place dans ce secteur rural. Ils leur ont préféré un nom de femme remarquable de Langueux, contribuant ainsi à féminiser les noms de rues à majorité masculines. Son choix s'est porté sur ***France Jaffrain,*** *résistante et déportée et par ailleurs citoyenne d'honneur de la commune de Langueux. En souhaitant que cette proposition recueille l'approbation de la municipalité. »*

La municipalité est favorable à la proposition de Langueux mémoire de nommer cette voie la rue **France Jaffrain**.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260928-2026_90-DE

En conséquence, **je vous propose :**

- D'adopter le nom de rue indiqué ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 30 septembre 2026
Le Maire,

Richard HAAS

COMMUNE DE LANGUEUX
22360

La Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD